

FR

E-001182/2024

Réponse donnée par M<sup>me</sup> Johansson  
au nom de la Commission européenne  
(31.7.2024)

1- Le pacte sur la migration et l'asile<sup>1</sup> reflète une approche de la gestion de la migration pangouvernementale et axée sur l'ensemble de la route, qui assure la cohérence et l'efficacité des actions menées par l'Union européenne et ses États membres. La Commission travaille selon une approche *Équipe Europe* afin d'approfondir des partenariats globaux fondés sur des intérêts mutuels.

Le cadre juridique de l'UE ne prévoit pas le traitement extraterritorial des demandes d'asile. Par son action extérieure, l'UE vise à soutenir les pays tiers qui accueillent des réfugiés et à renforcer constamment, par des accords bilatéraux, la coopération avec les pays tiers en ce qui concerne la réadmission de leurs ressortissants qui n'ont pas le droit de séjourner dans l'UE.

2- La Commission met en œuvre le mémorandum d'entente conclu entre l'UE et la Tunisie<sup>2</sup> ainsi que la déclaration conjointe établissant un partenariat sur les migrations entre la Mauritanie et l'UE<sup>3</sup> afin d'approfondir des partenariats stratégiques et globaux d'intérêt mutuel, qui portent notamment sur les migrations, la sécurité, le développement économique, l'énergie et le commerce. Cela comprend des financements qui visent à lutter contre le trafic de migrants ainsi qu'à promouvoir la sécurité et la stabilité, l'aide humanitaire aux réfugiés et le soutien aux communautés d'accueil.

3- Le partenariat stratégique et global entre l'Union et l'Égypte<sup>4</sup> vise à approfondir leur stabilité, leur paix et leur prospérité communes. Il s'articule autour de six piliers et s'appuie sur un soutien financier et des aides à l'investissement qui se chiffrent à 7,4 milliards d'euros.

L'UE coopère de longue date avec le Maroc<sup>5</sup>. La Commission a lancé, en 2022, un partenariat opérationnel de lutte contre le trafic de migrants et, en 2023, de nouveaux programmes de coopération avec le Maroc sur la transition écologique, la migration et les réformes. Le concours financier apporté par l'UE dans le domaine migratoire concerne notamment la gestion intégrée des frontières, la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, la protection, le soutien à la migration de main d'œuvre et l'aide aux retours volontaires.

---

<sup>1</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020DC0609>

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_23\\_3887](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_3887)

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_24\\_1335](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_1335)

<sup>4</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/FS\\_24\\_1512](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/FS_24_1512)

<sup>5</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_13\\_513](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_13_513)